

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	12 mars 2026
Numéro	26.333	Heure	9h21

Auteur-e(s) : Cloé Dutoit		Lié à (facultatif) : ad
Titre : Les gorges de l'Areuse, nouvel écrin pour les adeptes du <i>pumping foil</i> ?		
Contenu : Des vidéos de personnes pratiquant le <i>pumping foil</i> dans les gorges de l'Areuse ont fait le buzz sur les réseaux sociaux¹. Les personnes interviewées indiquent avoir cherché à savoir si la pratique était interdite et ne pas avoir trouvé cette information. Comment le Conseil d'État explique-t-il cela ? Considère-t-il que des indications adéquates (sur place et en ligne) existent quant aux pratiques interdites dans nos réserves naturelles ? La dotation en rangers est-elle suffisante ? 1. https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/val-de-travers-region/val-de-travers-commune/gorges-de-l-areuse/ils-volent-sur-leau-des-gorges-de-lareuse-1490729		
Souhait d'une réponse écrite : NON		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Cloé Dutoit		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :